

CONSEIL SCIENTIFIQUE Du 16 novembre 2017 COMPTE RENDU N°4

Présents : Cédric AUDEBERT, Claire BEAUSSE, Marlène BELLY, David Clarys, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Vanessa ERSNT-MAILLET, Nelly GOUTAUDIER, Jérôme GREVY, Wenceslas LIZE, Gilles MARMASSE, Christian PAPINOT, Cyril PERRET, Claire PORTAL, Nicolas VIBERT.

Excusés : Delphine ACKERMANN, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Armelle GIGLIO-JACQUEMOT, Sandrine GIL remplacée par Nelly GOUTAUDIER, Catherine MALE, Marie-Amélie MARTINIE remplacée par Nelly GOUTAUDIER, Eric PALAZZO, Fanny RENARD, Dominique ROYOUX, Alexandre Vincent.

1- Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2017

Le compte-rendu est adopté avec 2 abstentions.

2- Information sur l'Appel à Projets Région Nouvelle Aquitaine

Une réunion a été organisée par la région Nouvelle Aquitaine le mercredi 8 novembre à la MSHS pour présenter l'appel à projets de la région. David Clarys y a assisté et présente les grandes lignes du volet Recherche (pour les détails, voir le document d'appel à projet) et invite les collègues de l'UFR SHA à répondre à celui-ci. Les dossiers doivent être transmis à l'UP pour le 8 janvier 2018, celle-ci devant les déposer pour le 19 janvier. L'UP opère différentes vérifications sur le montage des dossiers avant transmission. Les collègues sont invité.e.s à envoyer une copie de leur dossier à l'UFR, pour information.

De manière générale, il ne peut pas s'agir uniquement de demande d'allocations de thèses, mais d'un projet global de recherche dans lequel une allocation peut être demandée. Le texte doit inclure une description de l'environnement du programme de recherche et de l'implication de l'équipe de recherche dans celui-ci. La qualité scientifique du projet est un pré-requis, mais n'est pas suffisante. Le financement concerne un soutien pluriannuel (en général 3 ans) aux projets de recherche répondant à des critères d'excellence scientifique et présentant des perspectives de retombées socio-économiques pour le territoire. Les dépenses éligibles sont les investissements, les allocations de thèses et de post-doctorats, et le fonctionnement (réservé aux SHS). Les co-financements sont requis (hors fonds régionaux et FEDER) pour l'investissement et le fonctionnement et sont très favorisants pour les allocations mais pas complètement impératifs.

Les projets doivent répondre à au moins une des 3 priorités fixées par la Région : (1) le développement des filières régionales, (2) les réponses aux grands défis sociétaux ou environnementaux actuels, (3) la structuration de recherches thématiques, pluridisciplinaires ou interdisciplinaires, proposés dans le cadre de coopérations régionales inter-sites universitaires offrant des perspectives de retombées pour le territoire régional.

Concernant la nature et les taux de financement, les contraintes sont les suivantes : Investissement (50% max), fonctionnement réservé aux SHS (max 80%), Allocations doctorales (98k€ pour 3 ans, 50% en priorité), Allocations post-doctorales (46k€ pour 1 an ; sur 2 ans en priorité ; possibilité de faire du 100% sur 1 an s'il y a déjà un post-doc financé par ailleurs).

La discussion fait apparaître la préoccupation des collègues quant au financement des thèses de SHS. En effet, jusqu'à présent, en plus des allocations ministérielles, l'UP bénéficiait d'allocations de thèses de la région Poitou-Charentes. La région Nouvelle Aquitaine a mis en place un financement des thèses uniquement par cet appel à projet, comme cela fonctionnait auparavant en Aquitaine. En plus de la difficulté pour trouver un co-financier pour les thèses de SHS, il existe un décalage important entre l'obtention du financement régional (juillet 2017 pour le 1^{er} appel) et sa mise en œuvre, puisque les crédits ne seront ouverts qu'en fin d'année 2017. Il est alors difficile de démarrer une thèse dès septembre. De plus, cette planification n'est pas toujours compatible avec celle des co-financiers. Il serait utile de se renseigner du côté des collègues bordelais.e.s pour savoir comment ils.elles dépassent cette difficulté.

Au-delà du seul financement des thèses, la préoccupation des collègues concerne aussi plus largement le soutien de la Région pour la recherche en SHS. Il revient à notre secteur de valoriser ce que les SHS apportent à la société, y compris sur le plan socio-économique incluant la culture. Il apparaît également important de se faire connaître auprès des décideurs régionaux, qui sont en nombre restreint.

3- Bilan de l'Enveloppe Recherche Mutualisée (ERM)

Pour rappel, l'objectif de l'ERM est de créer un fond commun pour contribuer au financement des soutenances de thèses et HDR et permettant d'utiliser les reliquats des laboratoires. Le budget est de 32 074,66€ et provient de l'ex-BQR (10 000€) et d'un prélèvement sur la 2^e partie des budgets des laboratoires basé sur les taux moyen d'exécution sur les 4 dernières années (22 074,80€). Le versement aux laboratoires a été effectué en 3 temps :

- Juillet : 11500€ pour les soutenances intervenues entre janvier et juillet
- Septembre : 8800€ pour les soutenances définitivement programmées entre septembre et décembre
- Octobre : 5800€ pour les dernières soutenances de l'année.

Le total versé est donc de 26100€. Sur ce solde, le Conseil scientifique (CS) du 19 octobre a décidé d'apporter 2500€ supplémentaires au budget du GRESCO. Le reste de 3 474.80€ a été versé sur le fond commun de l'UFR.

L'affectation des sommes par laboratoire et la proportion relativement au budget du laboratoire sont présentées dans le tableau en Annexe. Il apparaît que l'ERM permet une redistribution des moyens, puisque les 2 laboratoires les mieux dotés de l'UFR ont contribué davantage à l'ERM qu'ils n'ont reçu alors que c'est l'inverse pour tous les autres laboratoires.

Par ailleurs, l'ERM a été apprécié des directions de laboratoires du fait qu'il les libère de l'essentiel du financement des soutenances et évite ainsi de bloquer un budget pour la fin de l'année.

Lors du CS du 22 juin il a été convenu de ne pas appliquer le critère d'un taux d'exécution d'au moins 60% à la fin du mois de juin pour pouvoir prétendre à l'ERM, mais que celui-ci serait mis en œuvre en 2018, sur la base des paiements effectifs.

Les projections du budget ERM pour 2018 selon des taux d'exécution au 13 novembre et des dotations actuelles indiquent un montant de 31 709,49 € (hors 10 000€ de l'ex-BQR). Les taux d'exécution définitifs seront plus élevés et donc l'enveloppe moins importante. Par ailleurs, il demeure l'incertitude du montant des dotations aux laboratoires. Un autre élément incertain concerne le nombre de soutenances, lequel n'est définitif qu'à l'automne et ne peut donc être pris en compte.

Compte-tenu de l'utilisation de l'ERM cette année (26100€), cette projection pourrait indiquer un budget suffisant.

Le CS décide de renouveler le dispositif ERM en 2018 en appliquant strictement le critère de 60% à la fin du mois de juin sur la base des paiements effectifs, mais reviendra sur cette question début 2018 pour en déterminer le budget, compte-tenu des nombreuses incertitudes budgétaires.

4- Financement du dispositif de soutien aux publications

L'UP ayant mis un terme à son dispositif de soutien aux publications et ayant restitué aux composantes les sommes prélevées pour leur participation aux publications aux Presses Universitaires de Rennes (PUR), l'UFR a pu lancer en septembre un dispositif propre de soutien aux publications pour une somme de 9181€.

De fait, les laboratoires ne seront plus prélevés en 2018 pour leur participation aux PUR, ce qui augmentera le budget de plusieurs d'entre eux (tous les laboratoires n'étaient pas prélevés). Toutefois, il n'y aura donc plus de budget disponible pour le soutien aux publications.

L'équipe de Direction de l'UFR souhaite pérenniser ce dispositif et il appartient au Conseil Scientifique de déterminer le montant et la provenance du budget.

Une première possibilité est d'extraire de l'ERM les 10 000€ de l'ex-BQR pour les affecter au soutien aux publications. L'avantage est que cette somme est disponible dès l'ouverture des crédits, ce qui permet de lancer le dispositif dans les premiers mois de l'année 2018 et ainsi d'assouplir les contraintes temporelles liées au calendrier budgétaire. Dans ce sens, plusieurs collègues rapportent des délais très variables et parfois anormalement longs pour la signature des conventions d'édition à la Présidence de l'UP. Ceci pose problème pour l'utilisation des budgets des laboratoires en fin d'exercice et justifie la mise en place d'un soutien aux publications plus tôt dans l'année et donc indépendant de l'ERM. Toutefois, cela suppose que le budget ERM soit suffisant sans cette somme, ce qui n'est pas acquis à ce stade.

Une autre possibilité est de laisser ces 10 000€ à l'ERM et de mettre en place un coefficient de prélèvement selon le taux d'exécution. Ainsi, un coefficient de 0,4 appliqué aux prélèvements ERM de 2017 aurait généré 8829,92€ ($22\,074,80 \times 0,4$).

Les membres du CS s'accordent sur la reconduction du dispositif pour 2018, mais compte-tenu des incertitudes budgétaires, décident de ne pas déterminer son mode de financement ni son montant à ce stade et d'y revenir en même temps que l'ERM, début 2018. Il conviendra également de statuer sur les demandes des collègues concernant des ouvrages à paraître dans le cadre du contrat de l'UP avec les PUR.

Concernant les PUR, les membres du CS demandent à connaître la liste des ouvrages publiés dans le cadre du contrat avec l'UP.

5- Questions diverses

- La Commission Recherche qui devrait statuer sur les dotations des laboratoires, initialement programmée ce 16 novembre a été reportée au 23 novembre.
- Toutes les demandes d'accueil en délégation au CNRS ont été transmises par l'UP avec un avis très favorable, quel que soit le classement établi par le CS, certaines composantes n'ayant même pas établi de classement. Ceci montre le peu d'intérêt d'un tel classement. Celui-ci pourrait n'être utile que dans le cas où il y aurait plusieurs dossiers dans une même section du CNRS.
- Professeurs invités (campagne à partir de mi-février) : depuis 2 ans, il reste des mois d'accueil qui ne sont pas affectés. La politique de l'UP consiste à favoriser les courts séjours (1 ou 2 mois). Les collègues de l'UFR sont invité.e.s à prendre des contacts dès maintenant avec leurs homologues étranger.e.s en vue de préparer une invitation pour 2018-2019.
- Appel à soutien colloques 2018 : retour pour le 7 décembre à Céline Capillon. Attention, dans le dossier Région, la date du 15 janvier apparaît pour le retour. Il s'agit de la date à laquelle l'UP doit transmettre les dossiers, lesquels doivent en amont être examinés par le Conseil d'UFR, puis par la Commission Recherche de l'UP. Ces dossiers doivent donc aussi être retournés à l'UFR pour le 7 décembre.

- Les responsables du GRESCO et du Département de Sociologie regrettent l'issue du vote sur le classement des postes demandés en redéploiement lors du dernier conseil d'UFR, en défaveur de leur demande alors que le Directeur de l'UFR leur aurait indiqué qu'il s'agissait d'une priorité. David Clarys s'étonne que cette remarque soit formulée en Conseil Scientifique alors qu'elle ne l'a pas été lors du Conseil d'UFR en question, et alors que le Directeur de l'UFR n'est pas présent à ce CS.

Dates des prochains Conseils Scientifiques :

- Le 14 décembre à 14h00 (examen des dossiers de soutien aux colloques)
- Les Conseils Scientifiques du 1^{er} semestre 2018 : les jeudis 25 janvier, 15 mars, 5 avril, 3 mai et 21 juin à 14h00
- D'autres CS pourront s'ajouter selon les dossiers à traiter

L'assesseur à la Recherche



David CLARYS

Annexe - Affectation de l'ERM par laboratoire

Laboratoire	Budget	Contribution (et % exécution)	Thèses et HDR	Somme reçue	% supp part init.
CESCM	58 650 €	4264,71€ (18,2%)	6	4000€	+ 6,82%
MAPP	10 200 €	1115,38€ (12%)	3	1300€	+ 12,75%
CRIHAM	25 500 €	2444,54€ (10,6%)	5	5300€	+ 20,78%
RURALITES	18 700 €	1187,73€ (7%)	2	2000€	+ 10,70%
CeRCA	70 124 €	7122,02€ (12,9%)	5	4500€	+ 6,42%
MIGRINTER	43 350 €	3634,28€ (9,1%)	7	6000€	+ 13,84%
HERMA	17 000 €	917,09€ (5,9%)	1	1000€	+ 5,88%
GRESKO	12 751 €	396,22€ (3,4%)	1	1000€	+ 7,84%
Eq. CAPS	13 600 €	992,69€ (8%)	1	1000€	+ 7,35%